

Veillez contacter la mission de l'OIM dans vot re pays:

OIM Burkina Faso

Quartier Ouaga 2000,
Nouveau Secteur 5, BP
6067 Ouagadougou 01
Tél: +226 74 93 80 74
+226 66 19 70 30
bfoperation@iom.int

OIM Niger

Avenue Maurice Delens,
Rue Yn-26, Porte 278,
Yantala Haut, BP 10260,
Niamey
Tél: +227 20752507
iomniamey@iom.int

OIM Côte d'Ivoire

Cocody les II Plateaux
Vallon , Lot No 1616 Rue
L107, Abidjan
Tél: +225 72 94 82 48
+225 87 15 15 92
+225 86 23 64 16
iomabidjan@iom.int

OIM Sénégal

Route des Almadies
Zone 3
Dakar
Tel: +221 786207638
avrssenegal@iom.int

OIM Mali

Faso Kanu-Badala Est,
Bamako
Tél: +223 20 22 76 97 ;
+223 75 99 55 98
MaliAVRR@iom.int

OIM Guinée

Conakry

Donka Bloc des Profes-
seurs
Rue DI-252, Conakry
Tel: +224 626 26 74 70
guineareintegration@iom.
int

OIM Cameroun

Yaoundé

Située au Quartier Golf,
Face Ambassade des
Etats-Unis
BP 13891
Tél : +237 222 20 32 78;
+237 670 01 64 93
camerounAVRR@iom.int

Douala

Rue Koufrah
Tél : +237 233 43 22 15
camerounAVRR@iom.int

OIM Mauritanie

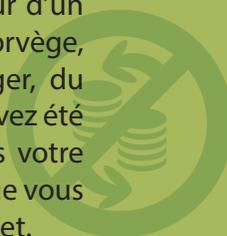
Lot 551 E Nord, Tévragh
Zeina
Nouakchott
Tél: +222 45 24 40 81;
+222 34 30 58 68
avrrtomauritania@iom.int

QUESTIONS FREQUENTES



1) Suis-je éligible à l'assistance de l'Initiative conjointe?

Oui, si vous avez été aidé au retour d'un pays de l'Union européenne, Norvège, Suisse, d'Afrique du Nord, du Niger, du Mali ou du Burkina Faso et si vous avez été informé avant votre départ et dès votre arrivée par le personnel de l'OIM que vous êtes éligible dans le cadre du projet.



2) Comment est fournie l'assistance à la réintégration?

Vous en saurez plus sur l'assistance à la réintégration durant la séance de conseil. Plusieurs séances pourraient être nécessaires afin de décider de la meilleure assistance qu'on puisse vous fournir.

Nous pouvons vous offrir des services

comme la formation ou du matériel, équipements et biens nécessaires pour mettre en œuvre un projet de réintégration convenu durant les séances de conseil.

Ce type d'assistance est appelé « assistance en nature ».

L'unique somme d'argent que vous recevrez dans le cadre de ce programme de l'Initiative conjointe est « l'argent de poche » servant à couvrir les besoins élémentaires après l'arrivée dans votre pays et le transport à la maison.

3) Comment est déterminée l'assistance à la réintégration ?

Plusieurs critères seront utilisés pour évaluer vos besoins et le type d'assistance adapté à votre situation. Par exemple, une assistance renforcée est fournie aux migrants étant dans une situation de vulnérabilité, à savoir ceux nécessitant une assistance médicale ou psychologique, les victimes de la traite et les enfants non accompagnés.

D'autres critères définis par l'OIM et ses partenaires dans votre pays d'origine, comme la création d'emplois au niveau local, seront également pris en considération dans le choix de votre projet de réintégration.

Assistance aux migrants de retour en Afrique de l'Ouest et du Centre

Brochure d'information 2018

Initiative conjointe UE-OIM pour
la Protection et la Réintégration des migrants

À propos de l'assistance à la réintégration

Nous sommes là pour vous aider.

L'assistance à la réintégration est fournie par l'OIM et ses partenaires travaillant dans votre pays.

Différents types d'assistance sont disponibles en fonction de votre cas/situation : traitement médical, études, formation à un métier et assistance à la mise sur pied d'un petit commerce, par exemple.

Une assistance particulière sera fournie aux personnes vulnérables qui ont besoin de soins médicaux ou psychologiques, aux victimes de la traite et aux enfants qui voyagent seuls.

1 À votre arrivée

- Si possible, l'OIM et les représentants de votre pays vous accueilleront à l'aéroport ou à la gare routière. L'OIM prendra vos coordonnées.
- Il est important que vous nous donniez des informations exactes et détaillées afin que nous puissions vous contacter dans le futur.

Vous pouvez indiquer vos numéros de téléphone et/ou les adresses de votre famille ou des voisins.



- L'OIM vous fournira de « l'argent de poche » pour couvrir les besoins immédiats liés aux coûts du transport pour rentrer à la maison. Tout autre type d'assistance sera « en nature » sous forme de formations, d'éducation ou l'assistance pour démarrer un petit commerce.

- Si vous n'avez pas reçu de l'argent de poche avant votre départ, vous le recevrez dès votre arrivée.

2 Premier contact et séance de conseil

- Veuillez contacter le Bureau de l'OIM dans votre pays dans les 30 jours suivant votre retour pour programmer une séance de conseil.
- Vos besoins seront discutés durant la séance. Ensemble nous déciderons du type de projet de réintégration le plus adapté. Il est possible qu'on ait besoin de plus d'une séance de conseil.
- Les adresses et numéros de téléphone des Bureaux de l'OIM sont indiqués au verso du dépliant.



3 Assistance

Sur la base de vos besoins et de vos compétences ainsi que des ressources de l'OIM et des partenaires, un ou plusieurs des services suivants peut vous être fourni:

- Orientation vers des programmes ou services dans votre pays;
- Formations ou autres activités organisées par l'OIM et ses partenaires;
- Soins médicaux et assistance psychologique;
- Études ou formation professionnelle;
- Orientation vers des opportunités de travail existantes;
- Assistance à la

mise sur pied d'un petit commerce : disponible pour les individus, groupes de migrants de retour ou en partenariat avec votre communauté.

Si cela correspond au type d'assistance que vous souhaiteriez recevoir, l'OIM vous encourage vivement à réfléchir à des « projets collectifs » avec d'autres migrants de retour ou à des projets « communautaires » avec les habitants de votre village ou ville.



4 Suivi

- Quelques mois après avoir reçu l'assistance, l'OIM ou ses partenaires locaux vous contacteront et éventuellement vous rendront visite pour voir comment évoluent votre projet.
- Si vous êtes d'accord, un questionnaire sera rempli et des photographies seront prises de votre projet de réintégration.
- Si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse, il est important que l'OIM en soit informée.



ATTENTION

L'argent de poche fourni lorsque vous retournez dans votre pays est le seul paiement en espèces que vous recevrez dans le cadre de ce projet.

Il vous faut un document d'identification pour

démarrer le processus.

Les comportements abusifs ou perturbateurs envers les membres du personnel de l'OIM ou ses partenaires (violence verbale, intimidation, insultes, obstruction à

l'entrée des bureaux, etc.) sont inacceptables.

Toute personne auteur de tels actes se verra refuser l'assistance et son dossier sera définitivement fermé.